

OBJET DU MARCHE :
Démolition et reconstruction du mur moellons en limite du carrefour giratoire d'Hent Croas

DOSSIER DE CONSULTATION

**Marché de travaux
en procédure adaptée**
en application des articles R 2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique

1 Acheteur

1.1 **Pouvoir adjudicateur qui passe de marché**

Commune de Loctudy, place des anciens combattants, BP2, 29750 LOCTUDY
Téléphone : 02 98 87 40 02, Courriel : mairie@loctudy.fr

1.2 **Nom, prénom, qualité du signataire du marché**

Madame Christine ZAMUNER, Maire de Loctudy

1.3 **Comptable assignataire**

Monsieur le Trésorier, SGC (Service de Gestion Comptable) de Douarnenez – 1, rue du 19 mars 1962-
29174 DOUARNENEZ - Téléphone : 02 98 92 02 13

2 Consultation

2.1 **Conditions de participation**

Les candidats peuvent produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer leur candidature et leur offre (capacité économique, financière et technique références par exemple). Il est attendu des compétences en sol souples.

2.2 **Examen des offres et négociation**

Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées, les offres inappropriées au sens des articles L 2152-1 à L2152-4 et R 2152-1 et R 2152-2 du code de la commande publique seront éliminées.

A la suite de cet examen la personne responsable du marché pourra engager les négociations.

Au terme de ces négociations les offres seront classées conformément aux critères pondérés définis ci-après.

2.3 **Critères d'attribution**

Le pouvoir adjudicateur analysera les offres et établira un premier classement en considérant les critères ci-après présentés avec leur pondération.

valeur technique appréciée au regard des moyens (matériel et qualification du personnel) mis en œuvre pour l'exécution de la prestation	20,00%
---	--------

Prix des prestations :	80,00%
------------------------	--------

2.4 **Renseignements**

Mairie de Loctudy : Agent à contacter : M. Loïc FORTUN, 06 21 50 35 19, dst@loctudy.fr

2.5 **Retrait des dossiers**

En se connectant à l'adresse : <https://amf29.asso.fr/marches-publics/marche-public>

Mairie de Loctudy
place des Anciens Combattants,
29750 LOCTUDY,

Téléphone : 02-98-87-40-02
Courriel : mairie@loctudy.fr

2.6 **Date limite de réception des offres**

Mercredi 8 février 2023 à 17 heure

2.6.1 Délai minimum de validité des offres

90 jours à compter de la date limite de réception des offres

2.6.2 Présentation des offres

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés, l'unité monétaire utilisée sera l'euro.

Les offres contenant les pièces suivantes :

- ➔ Dossier de consultation (complété, daté et signé par le candidat)
- ➔ Devis détaillé établi par le candidat
- ➔ Mémoire technique permettant l'évaluation de la valeur technique : moyens (matériel et qualification du personnel) mis en œuvre pour l'exécution de la prestation
- ➔ Les candidats peuvent en outre produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer leur offre (références par exemple)

2.6.3 Transmission des offres

Par courrier à l'adresse :

Mairie de Loctudy, place des Anciens Combattants, 29750 LOCTUDY

ou par courriel à l'adresse : mairie@loctudy.fr

3.1 Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- Le présent dossier de consultation
- Le devis détaillé établi par le candidat
- Le mémoire technique
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux.

3.2 Objet

Le présent marché est passé sous la forme d'un marché public de travaux Il a pour objet la démolition et la reconstruction du mur moellons en limite du carrefour giratoire d'Hent Croas

3.3 Cahier des charges

La prestation comprend :

- la signalisation du chantier (le rue de Kervéréguen pourra être mise en sens unique)
- la démolition du mur existant
- la construction d'un mur moellon d'environ 3,20m de long et 1,50m de hauteur (appareillage identique à l'existant), compris les terrassements, la semelle, les chaines d'angles, le couronnement sur la tête du mur, le jointoiement et le repliement

Non compris dans la prestation:

- la coupe de la haie situé derrière le mur existant qui sera réalisé par les services techniques

3.4 Délai d'exécution

Le prestation doit être réalisée dans les 6 mois suivant la commande .

3.5 Clauses de financement et de sûreté

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Avance: les dispositions du code de la commande publique sont seules applicables.

3.6 Prix et règlement du marché

3.6.1 Prix du marché

3.6.1.1 Caractéristiques des prix pratiqués

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

Le marché est passé à prix global et forfaitaire.

3.6.1.2 Variations dans les prix

Les prix sont fermes.

3.6.2 Modalités de règlement

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par virement d'acomptes mensuels et du solde sur présentation de demande de paiement portant l'objet du marché.

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant le taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

Le délai global de paiement des acomptes et du solde ou des factures est fixé à 30 jours.

Les demandes d'acomptes mensuels et de décompte final pourront être présentés sur simple facture. La dernière facture vaudra décompte général et solde. En cas de décalage entre la date de réalisation des prestations et la date de la facture, la date de réalisation des prestations devra figurer sur la facture..

3.7 Pénalités de retard

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

3.8 Résiliation du marché

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

3.9 Réception

Les dispositions du CCAG sont applicables. Toutefois, si Le titulaire n'avise pas, par écrit, de la date à laquelle il estime que les travaux ont été achevés ou le seront ou si le maître d'œuvre ou d'ouvrage ne procède pas aux opérations préalables à la réception dans les deux mois suivant la dernière situation, la réception sera considérée comme tacitement acceptée par tous avec une date d'achèvement des travaux correspondant à la date de fin contractuelle du marché

3.10 Dispositions générales

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatifs à la protection de la main-d'œuvre et aux conditions de travail :

→ Responsabilité :

D'une façon générale, le titulaire assume les risques et responsabilités découlant des lois, règlement et normes en vigueur.

A ce titre, le titulaire répond notamment des responsabilités et garanties résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 et 1792-2 du code civil.

→ Assurance de responsabilité civile.

Les titulaires et leurs sous-traitants éventuels, doivent être garantis par une police destinée à couvrir leur responsabilité civile en cas de préjudices causés à des tiers, y compris le maître de l'ouvrage, à la suite de tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutif, du fait de l'opération en cours de réalisation ou après sa réception.

En cas de travaux sur existant, ces garanties doivent être étendues aux dommages causés aux parties anciennes du fait de l'opération.

Les titulaires doivent fournir une attestation avant la notification du marché, émanant de leur compagnie d'assurance ainsi que les attestations de leurs sous-traitants, répondant aux mêmes conditions de garanties. Ils doivent adresser ces attestations au maître d'ouvrage au cours du premier trimestre de chaque année, pendant toute la durée de leur mission. Sur simple demande du maître d'ouvrage, les titulaires doivent justifier à tout moment du paiement de leurs primes ainsi que de celles de leurs sous-traitants.

→ Mesures d'ordre social :

Application de la réglementation du travail, le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatives à la protection de la main-d'œuvre et aux conditions de travail.

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire doit remettre à la personne publique, une attestation sur l'honneur indiquant s'il a ou non l'interdiction de faire appel, pour l'exécution du marché, à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seraient autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

3.11 Dérogations au C.C.A.G. marchés de fournitures courantes et de services

L'article 3.6.2 déroge à l'article 13 du CCAG travaux.

L'article 3.9 déroge à l'article 41 du CCAG travaux.

4 Engagement du candidat

4.1 Identification du candidat (le cas échéant en tant que membre du groupement)

Nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel (en cas de groupement identifier le mandataire du groupement et annexer un imprimé DC1), les adresses de son établissement et de son siège social, téléphone, télécopie et son numéro SIRET,

Nom ou dénomination de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation et adresse, téléphone, télécopie, courriel

Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la société :

4.2 Engagement du candidat

4.2.1 Offres

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, ou de l'accord-cadre et conformément à leurs clauses et stipulations,

le signataire s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte
engage, la société désignée ci-dessus sur la base de son offre

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués au présent dossier de consultation :

■ Montant de l'offre

Montant hors TVA	
Taux de la TVA	
Montant TTC	

Montant (TTC) en lettres :

4.2.2 Compte(s) à créditer - Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

4.2.3 Durée de validité de l'offre

Le présent engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée au paragraphe 2.6.1.

4.3 Déclarations/ Attestations sur l'honneur

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application des articles R 2143-5 à R 2143-12 du code de la commande publique

- a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;
- b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

4.4 Signature de l'offre par le candidat

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate ou du mandataire habilité à représenter l'ensemble des entreprises membres du groupement ou de chacun des membres du groupement.

A , le

Signature(s) (Nom, prénoms et qualité)

5 Décision de l'acheteur

La présente offre est acceptée pour un montant de

A , le

Signature (l'acheteur)